

COMMUNE DE

LOCMARIA



AGENDA 21

VOLET TERRITORIAL

Septembre 2012

**POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA
COMMUNE**

Sommaire

Introduction : qu'est-ce qu'un Agenda 21 et pourquoi en avoir élaboré un ?

Historique de la démarche et méthodologie développée

Pilotage de la démarche

Etat des lieux et diagnostic

L'élaboration d'un programme d'actions

Une charte pour le développement durable de Locmaria

Le programme d'actions

Fiches actions

Application, évaluation et suivi de l'Agenda 21

Annexes

1. L'Agenda 21, un programme politique

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du 21ème siècle : changements climatiques, perte des biodiversités, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des Agenda 21 locaux, en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

Loin de se limiter à un système de management environnemental, l'Agenda 21 est un programme politique, impulsé par le 1er élu et affichant la rupture avec des modes de développement non durables. On peut d'ailleurs constater que les maires qui délèguent l'Agenda 21 à la seule compétence environnementale peinent à intéresser les citoyens à leur démarche. C'est quand l'environnement se nourrit de solidarité, d'efficacité économique, de coopération qu'il s'humanise, prend corps et suscite l'adhésion et l'action.

2. Les principes de l'Agenda 21

Un Agenda 21 local est l'un des outils de transcription dans la réalité du développement durable. Si, au final, il s'agit d'un plan d'actions programmées, la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 est aussi importante que le résultat final car, en réalité, les deux sont interdépendants.

En effet, il s'agit bien de réorienter les actions communales à la lumière des principes du développement durable. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes. Pour une commune telle que Locmaria, les parties prenantes sont notamment les élus, les services, les grands acteurs (associations, entreprises, partenaires de territoires) et bien sûr les citoyens. L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce dernier vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune.

3. De l'« interne » à l'« externe »

La municipalité de Locmaria a ainsi choisi de s'engager dans l'élaboration d'un tel programme afin de répondre concrètement aux enjeux du développement durable sur son territoire. Par souhait d'exemplarité, d'impulsion, la municipalité a choisi de démarrer par un travail sur son fonctionnement (volet interne de l'Agenda 21), puis par la suite d'impulser une vraie dynamique de territoire en associant les acteurs locaux à la construction d'actions concrètes concernant tout le territoire (volet externe ou territorial de l'Agenda 21). Le présent document détaille ce volet territorial.

La démarche consiste donc à passer d'un projet municipal à une dynamique communale, faisant germer des initiatives des différentes forces vives locales.

L'échelle de temps sur laquelle se positionne la mairie est bien sûr longue. On ne peut obtenir de résultats dans tous les domaines à très court terme. Cependant, ce premier programme s'étendra sur une dizaine d'années, terme au-delà duquel les évolutions de la commune, de la démographie et plus globalement de la société amèneront le territoire à élaborer un nouveau volet de la démarche.

4. La question du lien avec les autres communes belliloises

La démarche a été décidée par les élus communaux de Locmaria. Cela n'empêchera pas à l'avenir de coordonner les actions à l'échelon intercommunal de Belle-Ile (par exemple sur les thèmes de l'eau et des déchets), mais le souhait a été de démarrer au plus près des habitants, au sein de l'entité de référence que représente la commune.

1. Un vote d'engagement de l'équipe municipale

Par délibération du 2 juin 2008, le conseil municipal a pris la décision de s'engager en faveur de développement durable sur la base des enjeux définis lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992, et d'entamer une démarche d'agenda 21, c'est-à-dire, un programme d'actions pour le 21ème siècle.

2. Un partenariat mairie-association locale

La commune, afin d'élaborer et de mettre en œuvre son Agenda 21, a souhaité être accompagné d'un partenaire, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer. Ce dernier est intervenu pour l'apport de la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 21, les temps forts et les réunions, l'aide à la décision, la réalisation du diagnostic de territoire, l'orientation et le guidage de la commune, l'apport de ressources et enfin aide l'évaluation de la démarche.

3. Une méthodologie de référence

La méthode d'élaboration de l'Agenda 21 s'est basée sur le cadre de référence national du ministère de l'écologie et du développement durable. Pilotage, gouvernance, étapes successives... ont été traitées selon ce cadre de base, tout en adaptant bien entendu certaines phases aux réalités de Locmaria et de ses acteurs.

En particulier, les 5 principes du développement durable ont été respectés et déclinés transversalement dans la démarche et dans les actions élaborées :

- logique d'amélioration continue,
- démarche participative,
- organisation précise du pilotage,
- évaluation continue de la démarche, de l'accompagnement et des résultats,
- transversalité de la déclinaison du développement durable.

4. Les étapes successives ayant permis l'élaboration de l'Agenda 21

1. Mobilisation des acteurs locaux et création d'un comité de pilotage chargé du suivi de la démarche
2. Sensibilisation des élus et des agents communaux au développement durable,
3. Elaboration de l'agenda 21 interne de la collectivité : diagnostic, et plan d'actions de développement durable, rédaction de l'Agenda 21 interne et application
4. Mise en place d'actions de sensibilisation de la population
5. Mobilisation des associations, citoyens et entreprises de la commune,
6. Réalisation d'un état des lieux : description brute du territoire en 2011
7. Réalisation d'un diagnostic de territoire participatif : analyse de l'état des lieux et recueil des avis des acteurs locaux sur les priorités de développement.
Détermination de 4 axes prioritaires :
 - a. Emploi et économie
 - b. Habitat et urbanisme
 - c. Déchets et eau
 - d. Solidarité et cohésion sociale.
8. Travail d'ateliers participatifs pour l'élaboration d'actions au sein des 4 axes
9. Rédaction de fiches-actions descriptives et compilation
10. Rédaction de l'Agenda 21 de territoire
11. Application de l'Agenda 21, suivi et évaluation des actions et de la démarche.

En parallèle, et sans attendre la production de l'Agenda 21 validé, de nombreuses « actions pilotes » de développement durable ont été mises en place. Quelques exemples :

- mise en place d'équipements éco-responsables au sein des bâtiments communaux (construction, eau, énergie...),
- organisation de conférences sur des thèmes environnementaux,
- démarche d'économies sur l'éclairage public,
- utilisation de produits d'entretien écologiques,
- limitation des pesticides pour la gestion des espaces verts,
- démarche environnementale pour l'extension de l'école et de la cantine,
- organisation de chantiers nature pour la mise en valeur de sentiers et de petit patrimoine bâti...

5. Une approche participative

Penser le développement d'un territoire sur le long terme ne peut s'imaginer qu'en association le plus largement possible ses acteurs. Une vision partagée permet d'aboutir au mieux à des modes de vie, de consommation, de développement, reproductibles sur le long terme. Aussi la commune a largement décliné cette approche participative dans toutes les phases de l'élaboration de l'Agenda 21.

Quelques exemples :

- organisation de différents temps de sensibilisation de la population locale au développement durable
- ouverture du comité de pilotage à tous les volontaires souhaitant s'investir, qu'ils soient particuliers, associations, entreprises...
- organisation d'«apéros-villages» pour solliciter l'avis des gens, au plus près de chez eux, sur les priorités en matière de développement durable sur Locmaria.
- création d'ateliers participatifs pour l'élaboration des actions au sein des 4 axes de l'Agenda 21
- organisation régulière de réunions publiques afin de débattre sur les enjeux de la commune.

Dès le départ il a été important d'organiser précisément le pilotage de la démarche, c'est-à-dire le dispositif précisant :

- l'organisation générale du travail,

- les rôles des différents acteurs au sein de la conduite du projet de DD :

- mairie : maîtrise d'ouvrage, validation des étapes et des documents intermédiaires (état des lieux, diagnostic) et finaux (programme d'actions, Agenda 21 rédigé), mobilisation du territoire,
- CPIE : animation et coordination générale de la démarche, animation du comité de pilotage, réalisation des phases de sensibilisation, état des lieux, diagnostic de territoire, mobilisation des acteurs locaux,
- comité de pilotage : suivi général de l'élaboration de l'Agenda 21, débat et échange sur les priorités, pré-validation des documents à présenter au conseil municipal.
- acteurs locaux : co-élaboration du diagnostic de territoire, élaboration des actions de l'Agenda 21, participation au comité de pilotage.

- les échéances des différentes étapes :

- élaboration de l'Agenda 21 interne : 2008-2011
- élaboration de l'Agenda 21 externe : 2010-2012.

- les modalités de suivi de l'élaboration puis de l'application de l'Agenda 21 :

- mise en place en 2012 d'un comité de suivi de l'application de l'Agenda 21
- évaluation coordonnée par le CPIE de Belle-Ile.
- coordination de l'application de l'Agenda 21 par le CPIE.
- application des actions de l'Agenda 21 par différents porteurs : mairie, CPIE, associations, particuliers, entreprises, communauté de communes...

Composition du comité de pilotage :

- Le maire, les 4 adjoint(e)s, 2 conseillers municipaux
 - la secrétaire générale de la mairie
 - un agent des services
 - communauté de communes : président, responsable du service espaces naturels, responsable du service jeunesse et vie associative
 - le conseiller général du canton
 - 3 associations : Artisans d'Art, crèche, club des Anciens
 - entreprises, commerces et professions libérales : 8 représentants (boulangerie, bâtiment, services, infirmière...)
 - des citoyens et citoyennes : 8 personnes
- Soit un total de 32 personnes.

1. Un état des lieux pour décrire « objectivement » la commune

Avant de construire un programme de développement durable, il est important de connaître précisément la situation de départ de la commune, de la situer sur l'échelle du développement durable, afin de mettre en avant les données réelles permettant à la population et aux acteurs locaux d'exprimer un avis pleinement fourni sur les priorités en matière de développement durable et solidaire sur la commune.

Ainsi, un état des lieux initial, sur l'ensemble du territoire, est une photographie à l'instant T, en 2011 à Locmaria, des modes de vie, de fonctionnement d'aménagement, du patrimoine, des spécificités de la commune, de ses évolutions. La commune ici est entendue au sens le plus large, représentant une portion de territoire avec les gens qui y vivent et y travaillent, ses paysages, ses composantes naturelles et humaines.

Cet état des lieux, matérialisé par un document consultable par tous (disponible en mairie et sur son site internet) propose ainsi une description de l'existant, et non une analyse orientée. Il a été réalisé par le CPIE au début de l'année 2011, grâce au recueil d'informations auprès de différentes sources :

- entretiens directs avec les élus et personnels de la mairie,
- recueil de données démographiques et issues de plusieurs bases de données
- interviews d'acteurs locaux.

L'étape à suivre a consisté à recueillir le maximum d'avis locaux sur cet état des lieux, afin de définir les priorités d'actions qui ont composé à terme l'Agenda 21 du territoire de Locmaria.

Ce document est consultable en mairie et sur son site internet.

http://www.locmaria-belle-ile.com/agenda21_1.html

2. Un diagnostic de territoire pour bénéficier d'une vision « sensible »

Suite à l'état des lieux, et afin de faire ressortir les priorités, un diagnostic de territoire a été réalisé. Etablir un diagnostic de territoire consiste :

- à analyser la description de l'état des lieux afin de dégager les atouts et les faiblesses du territoire sur l'échelle du développement durable,
- à solliciter l'avis de la population et des acteurs locaux afin qu'ils expriment leurs attentes et priorités concernant le développement durable sur la commune.

On obtient ainsi un diagnostic participatif sensible, photographie analysée de la commune en 2011. Ce travail a permis de mettre en avant 4 priorités concernant l'action pour le développement durable futur de la commune :

- l'économie et l'emploi,
- l'habitat et l'urbanisme,
- l'eau et les déchets,
- la solidarité et la cohésion sociale.

Ce document est consultable en mairie et sur son site internet.

http://www.locmaria-belle-ile.com/agenda21_1.html

L'élaboration d'un programme d'actions

La diagnostic de territoire ayant permis de faire ressortir 4 axes principaux de travail, l'étape suivante a consisté à créer 4 groupes de travail, ou ateliers participatifs, ouverts aux volontaires, dont le rôle a été, de décembre 2011 à avril 2012, de débattre, échanger, construire, et valider des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux soulevés au sein de chacun des 4 axes.

Chacun des 4 ateliers s'est réuni trois fois :

- 1^{ère} réunion : débat libre général sur les ambitions idéales à atteindre sur la thématique,
- 2^{nde} réunion : hiérarchisation des objectifs et premières actions possibles,
- 3^{ème} réunion : validation d'un ensemble d'actions à mettre en œuvre.

La compilation des travaux des ateliers a amené à

- une proposition de programme de 27 actions concrètes permettant d'aller dans le sens du développement durable au sein de 4 axes prioritaires retenus
- un ensemble de « principes d'actions », plus globaux que des actions concrètes, renvoyant à des valeurs que les membres des différents ateliers ont souhaité écrire comme primordiales dans l'Agenda 21.

Les principes d'actions ont ainsi été rassemblés au sein d'une charte (voir partie suivante), tandis que les actions concrètes ont chacune fait l'objet d'une description au sein de fiches-actions opérationnelles.

Une charte pour le développement durable de Locmaria

1. Qu'est ce que c'est ?

C'est un ensemble de principes qui engagent son signataire à respecter des modes d'actions compatibles avec le développement durable.

2. Comment a-t-elle été élaborée ?

Cette charte est composée des principes d'actions issus des travaux des 4 ateliers participatifs ayant par ailleurs élaboré des actions concrètes devant répondre aux 4 enjeux.

3. Comment l'utiliser ?

Cette charte pourra être signée par tous les acteurs du territoire qui le souhaitent : municipalité bien sûr, associations, entreprises, citoyen(ne)s, agriculteurs... Chaque signataire s'engagera à respecter les principes qui y sont inscrits.

Charte de l'Agenda 21 de Locmaria

Axe1 : Economie et emploi

- orienter les jeunes vers les filières qui emploient et favoriser les stages pour les jeunes en formation.
- favoriser les postes à temps plein à l'année, ainsi que la mutualisation de postes.
- développer une offre d'installations touristiques que l'on ne retrouve pas ailleurs sur l'île.
- valoriser les activités nautiques sur la commune.
- favoriser le développement des services d'aide à la personne et les communiquer vers le public.
- accompagner le maintien des fermes existantes, la mutualisation entre exploitants, la diversification des activités.
- coordonner dans le temps les actions de cet axe avec celles du service de la BRISE à la CCBI.

Axe 2 : Habitat et urbanisme

- lutter contre la flambée des prix du marché de l'immobilier à Belle-Ile afin que les jeunes puissent accéder à la propriété.
- ancrer la dynamique d'urbanisme et d'habitat durable de l'Agenda 21 dans le temps sans la rendre dépendante des futurs changements d'équipes d'élus communaux.
- entretenir un lien permanent entre Agenda 21 et PLU.
- assurer une coordination avec le volet spécial îles du Schéma de COhérence Territoriale et avec le SCOT débutant son élaboration en 2012.
- communiquer davantage entre la population belliloise et les élus sur les questions d'habitat.
- redonner vie au centre bourg en favorisant l'habitat à l'année.
- sécuriser l'agriculture en confortant les zones agricoles et en accompagnant les agriculteurs dans leur installation.
- pour l'élaboration du PLU, élargir la concertation aux forces vives du territoire.
- développer les longères et l'habitat (semi)-mitoyen afin de densifier l'habitat.
- aider à développer des logements saisonniers de qualité.

Axe 3 Eau et déchets

- soutenir les initiatives des acteurs du territoire en matière de gestion durable de l'eau et des déchets.
- bien articuler les actions eau/déchets de l'Agenda 21 avec l'échelon intercommunal et départemental.

Axe 4 Solidarité et cohésion sociale

- favoriser l'écoute, l'entraide, l'échange, le bénévolat, entre tous, entre générations et entre territoires.
- donner leur place à toutes les générations, aux néobellilois comme aux bellilois de souche, aux résidents permanents comme secondaires.
- assurer un lien permanent entre la dynamique communale d'Agenda 21 de Locmaria et l'échelon intercommunal.

Le programme d'actions

Est présentée ici la liste des actions élaborées par les ateliers participatifs, et validées par le comité de pilotage et le conseil municipal.

Axe N°1 : « Economie et emploi »

- Accès à l'emploi :

1.1 - organiser régulièrement un salon intercommunal de recrutement à Locmaria.

- Services et commerces :

1.2 - promouvoir la création des services pour l'entretien des résidences secondaires.

1.3 - renforcer et dynamiser le marché et les commerces du bourg.

- Agriculture :

1.4 - étudier la mise en œuvre d'une ferme expérimentale et pédagogique sur la commune.

1.5 - préserver le paysage agricole et lutter contre l'enfrichement et l'abandon des terrains.

- Tourisme :

1.6 - réaliser une étude sur la demande touristique à Locmaria.

1.7 - réaliser le projet de circuits de découverte « Escales rurales et iodées à Locmaria ».

Axe N°2 : « Habitat et urbanisme »

2.1 - Etablir un recensement permanent des maisons écologiques belliloises pour capitaliser, analyser et diffuser les expériences.

2.2 - Futur PLU :

- travailler des plans d'ensemble pour nourrir les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- favoriser les démarches d'éco-construction, d'éco-rénovation, de bioclimatisme et de performance énergétique dans l'habitat, accessible socialement.

2.3 - Concertation :

- élaborer collectivement un argumentaire expliquant les choix de la commune en matière d'évolution de l'application du POS.

2.4 - Sensibilisation/communication/formation

- informer les habitants sur l'éco-habitat.

- favoriser la formation des professionnels locaux du bâtiment à l'éco-habitat.

- autoconstruction : communiquer sur les compétences disponibles afin de favoriser l'entraide.

- énergie : promouvoir les démarches de type Negawatt.

2.5 - Créer un groupement de commande de bois.

2.6 - Assurer une veille réglementaire concernant les équipements environnementaux.

Axe N°3 : « Déchets et eau »

3.1 - mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention :

- sensibiliser les différents publics aux différentes dimensions de la gestion des déchets : réduction de la production, réutilisation, tri, recyclage.

- sensibiliser les estivants.

- agir avec les associations et l'école communale.

- sensibiliser tous les publics aux économies d'eau.

- sensibiliser les entreprises à la gestion durable des déchets inertes et les cartons.

3.2 - promouvoir les équipements économes et de gestion environnementale de l'eau au sein des nouvelles constructions.

3.3 - développer le recyclage des déchets verts, en particulier développer le broyage collectif des végétaux.

3.4 - travailler et expérimenter avec les services de l'état et les organismes de gestion de l'eau pour faire avancer la réglementation en matière de récupération d'eau, d'assainissement alternatif, de gestion douce de l'eau.

3.5 - développer une charte de bonnes pratiques « eau/déchets » pour les entreprises et les associations.

Axe N°4 : « Solidarité et cohésion sociale »

4.1 - Valoriser la richesse des associations de la commune et développer la communication sur les activités qu'elles proposent.

4.2 - pérenniser l'événement « Un jour à Locmaria », en appuyant son portage sur une association de la municipalité et des forces vives associatives de la commune.

4.3 - faire une enquête de territoire à Locmaria sur les facteurs d'animation locale à développer.

4.4 - organiser chaque année une réunion des associations de Locmaria.

4.5 - organiser des temps réguliers de rencontre entre habitants afin de maximiser les contacts.

4.6 - développer un Système d'Echange Local basé sur le troc à Locmaria.

Fiches actions

Chaque action du programme d'action est décrite dans la partie suivant par une fiche-action. Cette dernière renseigne sur :

- le(s) responsable(s) de l'action,
- le(s) objectif(s) à atteindre,
- le contenu de l'action : description, modalités de mise en œuvre, déroulement, moyens mis en œuvre,
- les résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs),
- le public visé,
- les partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources,
- le coût et l'origine des financements,
- le degré de priorité : court terme (actions mise en place dans 1 ou 2 ans) ; moyen terme (2 à 5 ans) ; long terme (5 à 10 ans),
- les moyens de communication et de valorisation,
- les modalités de l'action évaluée, et les critères utilisés,
- les ressources et retours d'expériences à consulter : sites internet, autres territoires, ouvrages

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : Organiser régulièrement un salon intercommunal de recrutement à Locmaria	Fiche action N°1.1
-------------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Service d'Insertion Sociale de l'Emploi de la CCBI (ex BRISE)		
Objectif(s) à atteindre	Faciliter les démarches de recherche d'emploi par les demandeurs, et de recherche d'employés par les employeurs, grâce à un format simple et rapide de recrutement.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>L'action consiste à organiser annuellement à Locmaria un salon de recrutement basé sur une formule d'entretiens courts, maximisant les contacts entre demandeurs et recruteurs bellilois (« job-dating »). L'emploi de long terme et à l'année est privilégié mais l'emploi saisonnier sera également traité.</p> <p>Le salon du recrutement pourra évoluer en salon de l'emploi, avec une communication sur les offres, dispositifs, formations... bellilloises mais également du continent.</p> <p>Au-delà des rencontres entre demandeurs et recruteurs, différentes activités pourront être proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stands de différentes structures employeuses bellilloises présentant leurs activités, - conférences et tables rondes sur l'activité économique belliloise et l'emploi, - exposition, stands d'information de la BRISE... <p>Le salon aura une portée intercommunale mais se déroulera à Locmaria. A l'amont il sera intéressant d'imaginer un questionnaire à adresser aux employeurs afin de cibler leurs besoins.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Lutte contre l'emploi précaire et le chômage. Signature de contrats de travail.		
Public visé	Prioritairement : demandeurs d'emplois à l'année ; secondairement : saisonniers ; + employeurs		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, Pôle Emploi, Mission Locale du Pays d'Auray, Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEFP)		
Coût et origine des financements	Réduit	CCBI	
Degré de priorité	Mise en place de la première édition à court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication de la CCBI, de la Mairie, presse, affichage, diffusion internet, mission locale, bulletin communal Bleu Manière Vert.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation et impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	- Taux de fréquentation - Nombre d'entretiens employeurs-candidats réalisés - Nombre de contrats signés
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Site de la Brise : http://www.labrise-belleile.fr/ Informations sur le job-dating : http://www.pole-emploi.fr/actualites/le-job-dating-@/suarticle.jspz?id=45946		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : Promouvoir la création de services pour l'entretien des résidences secondaires		Fiche action N° 1.2
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		Développer l'emploi concernant les services à apporter aux résidents secondaires		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action consiste à créer des services de coordination des différents corps de métiers pour l'entretien des résidences secondaires. L'objectif est différent de celui de OASIS SERVICES, structure créée en 2009 dont l'activité est dirigée vers les personnes âgées, handicapées ou fragilisées, pour une aide à domicile des personnes. Un certain nombre de résidents secondaires sont en attente d'une offre globale de services concernant leur séjour bellilois. Ces derniers concernent entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien de la maison et du jardin pendant l'absence, - la préparation de l'arrivée du résident (chauffage, literie, alimentation...), - le suivi des installations d'eau et d'électricité et des éventuelles fuites, - la gestion des consommables notamment des combustibles (bois, fioul...) - la gestion des transferts d'adresse postale, - la gestion des véhicules existants sur l'île, - l'accueil à l'arrivée au bateau, la réservation des billets de bateau, - les services pendant le séjour (courses, petit entretien,...), - la préparation du départ en fin de séjour. <p>La municipalité et les acteurs locaux et du Pays d'Auray ont donc un rôle à jouer en matière de communication, auprès de porteurs de projet éventuels, de l'opportunité de développer, en auto entreprise, une offre compilant ces services. Il s'agira alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de diffuser une information au sein du bulletin municipal, du Bleu manière Vert du bulletin de la CCBI, - de communiquer via les sites internet de la mairie et de la CCBI, - de communiquer au sein du futur salon de recrutement intercommunal qui se déroulera à Locmaria, - de communiquer via le service d'insertion sociale et de l'emploi de la CCBI, - d'aiguiller tout porteur potentiel de projet d'activité se manifestant auprès de la mairie vers cette piste. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Création de services auprès des résidents secondaires		
Public visé		Directs : porteurs de projets, micro-entrepreneurs, demandeurs d'emploi. Indirects : résidents secondaires.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Service d'Insertion Sociale de l'Emploi de la CCBI (ex BRISE), Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan, Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEFP) du Pays d'Auray.		
Coût et origine des financements		Nul à réduit		
Degré de priorité		Dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Moyens de communication de la mairie, de la CCBI, des réseaux professionnels et de l'emploi bellilois et du pays d'Auray		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Développement de services sur la commune (nombre)
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		La Brise : http://www.labrise-belleile.fr/ Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan : http://www.cma-morbihan.fr/ Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEFP) du Pays d'Auray : http://www.emploi-pays-auray.info/		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : Renforcer et dynamiser le marché et les commerces du bourg	Fiche action N°1.3
----------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité, entrepreneurs et commerçants		
Objectif(s) à atteindre	Dynamiser l'activité commerciale et économique de Locmaria en sécurisant les commerces existants et en impulsant la création de nouveaux commerces		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La présence de commerces et de services sur un territoire a un effet potentialisant, i.e. « le commerce attire le commerce ». L'existence de commerces conditionne en partie la fréquentation d'une commune, et éventuellement la volonté de venir y habiter, donc de développer la vie et l'emploi locaux. Cette action représente ainsi un enjeu fort, à réaliser sur le long terme.</p> <p>Une piste intéressante à étudier pour appliquer l'action serait de commencer par des animations temporaires et mobiles, qui pourraient déboucher sur la création d'activités pérennes : Cela permet de « tester » l'activité, d'attirer les consommateurs. En ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché est prioritairement à pérenniser. Des marchés thématiques seraient intéressants à étudier, - des activités comme la vente de glaces, la venue d'un manège, le développement de fêtes seraient à imaginer, - la remise en œuvre de tournées en camion comme il existait autrefois (ex : boulanger) pourraient trouver leurs clients sur des marchés ciblés, <p>L'action ne relève pas de l'unique responsabilité de la mairie. Celle-ci peut néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la « sécurisation » du marché et des commerces existants - impulser de nouvelles activités en communiquant largement sur les besoins prioritaires - promouvoir son territoire dans un but d'accroissement de son attractivité - développer l'activité commerciale en traitant à part entière ce point au sein du futur PLU - étudier la possibilité de développer, à l'agence postale, un rôle de point-relais pour entre autres les produits de pharmacie (comme cela existe au sein de la commune de Méaudre) - maintenir, lors de l'éventuel départ d'un local commercial, son affectation et son avenir commercial par une préemption, lorsque cela est possible. - étudier l'aménagement d'une halle qui pourrait accueillir le marché et des événements artistiques. - essayer de renégocier avec plusieurs enseignes bancaires l'installation d'un nouveau distributeur de billets 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Un maintien des commerces existants et la création de nouvelles activités commerciales. La pérennisation du marché.		
Public visé	Directs : entrepreneurs et commerçants. Indirects : population locale.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat.		
Coût et origine des financements	A définir en fonction des projets	Investissements privés et municipalité pour les préemptions et éventuels aménagements du marché	
Degré de priorité	Dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication de la mairie		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Maintien des commerces et du marché et apparition de nouvelles enseignes
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...			

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : Etudier la mise en œuvre d'une ferme expérimentale et pédagogique sur la commune	Fiche action N° 1.4
----------------------------------	------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Evaluer la faisabilité d'une ferme expérimentale et pédagogique sur la commune		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>Le contexte agricole bellilois est adapté au développement d'une agriculture durable, alliant productions diversifiées, vente en circuit court et lien avec le territoire par la proximité avec les consommateurs. Un potentiel existe dans le développement de certaines productions et d'activités autour de l'agriculture. Il apparaît intéressant de réaliser une étude sur la faisabilité d'une ferme productive, expérimentale et pédagogique. Un tel projet fut proposé à l'initiative de Melle Julie Pauline Babigeon en 2011, alors étudiante en architecture. Ce projet allierait trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volet exploitation : la ferme devra être une vraie ferme, dégagant une production et un revenu, - volet expérimental : essais de variétés et de productions diverses, essais de techniques nouvelles, respect environnemental, socio-économie de l'exploitation adaptée au contexte insulaire en sont les mots-clés principaux. - volet pédagogique : la ferme comme structure de formation, d'éducation, de découverte de l'activité agricole insulaire. <p>L'action consiste ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontrer les partenaires locaux et territoriaux pour présenter les objectifs du projet et définir les accords de principe, - réaliser un cahier des charges pour la réalisation de l'étude : travail avec les partenaires, éléments de diagnostic, domaines à étudier, clauses à respecter, - créer une équipe mixte devant réaliser et suivre l'étude : profession agricole, CPIE, architecte, collectivités... - réaliser l'étude et produire un rapport final (oral et écrit), détaillant les éléments agricoles, scientifiques, techniques et économiques liés à la faisabilité du projet. <p>Il faut bien préciser que cette action 1.5 consiste à réaliser l'étude, et non à réaliser le projet de ferme.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Production d'un rapport d'étude		
Public visé	Municipalité, CCBI, acteurs locaux, profession agricole, population locale et touristique		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, professionnels agricoles bellilois, réseaux professionnels agricoles, CCBI, architecte, DDTM, collectivités territoriales, AIP		
Coût et origine des financements	Coût de l'étude : à finaliser	Collectivités locales et territoriales	
Degré de priorité	Long terme : 5 - 10 ans		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication de la mairie, du CPIE, de la CCBI.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Production de l'étude
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des stations et fermes expérimentales - Ministère de l'agriculture : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-1738-fermes-experimentales.pdf - Bergerie nationale de Rambouillet : http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/ - Boîte à outils des fermes pédagogiques en France : http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/site_FP/ressources.html - Exemple de ferme pédagogique : http://brenature.fr/ 		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°1 : Emploi- économie	Intitulé de l'action : préserver le paysage agricole et lutter contre l'enfrichement et l'abandon des terrains.	Fiche action N° 1.5
-------------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité et CPIE		
Objectif(s) à atteindre	Maintenir un paysage « ouvert » sur la commune, par opposition aux boisements à prunellier ou saules et des zones à fougères. Lutter contre la progression de la friche par un maintien de l'activité agricole Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>Afin de lutter contre l'enfrichement, deux approches se présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approche environnementale pure, qui privilégie l'objectif de préservation d'un écosystème ouvert et de ses espèces, et sollicite la pratique agricole pour le maintenir en état, - l'approche territoriale globale, qui rassemble les facteurs (économiques, techniques, de filières,...) sécurisant et facilitant l'activité agricole sur le territoire, permettant une pérennité des exploitations. En découle une vitalité, voire un développement, de l'agriculture sur le territoire et donc un entretien de son paysage. <p>Les deux approches pourront ainsi être appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cibler, notamment grâce à la convention existant entre le CPIE, la CCBI et la conseil général, des espaces prioritaires de la commune au niveau desquels une sensibilisation des propriétaires de terrains enfrichés sera réalisée (diffusion d'un courrier et d'une plaquette de sensibilisation). Secteurs jugés prioritaires : plateau de Borderhouat, Bouric, Kerdonis. - sécurisation de l'activité agricole au sein du PLU, notamment par la préservation de zones agricoles sur la commune, promotion de l'activité sur le territoire, promotion des productions diversifiées, extensives, et des circuits courts. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Limitation du phénomène d'enfrichement voire une reconquête de certains espaces communaux en voie d'enfrichement.		
Public visé	Profession agricole, propriétaires fonciers, population locale.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Professionnels agricoles, propriétaires fonciers, réseaux professionnels agricoles, CCBI, SAFER, DDTM, collectivités territoriales, CPIE, Conseil Général., Conservatoire du littoral.		
Coût et origine des financements	Action transversale. Coût des actions précises au sein de cette dynamique à définir.		
Degré de priorité	Démarrage à court terme puis dynamique sur le long terme. Intervention financière de la convention CPIE-CG56-CCBI		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication de la mairie, du CPIE, de la CCBI. Communication directe vers les exploitants et les propriétaires		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Absence d'augmentation de la friche
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Etude du CPIE sur l'état des lieux de l'enfrichement à Belle-Ile en 2011 (réalisée par Agathe Martinod) : sur demande au CPIE. Bilan de l'Opération Territoriale d'Animation Agri-Environnementale menée par le CPIE en 2005 : sur demande au CPIE. Cartographies des habitats de végétation de Belle-Ile-en-Mer (Natura 2000, Syndicat Mixte du Pays d'Auray, CPIE)		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : Réaliser une étude sur la demande touristique à Locmaria	Fiche action N°1.6
-------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile et municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Connaître et comprendre les souhaits et avis des populations touristiques et des acteurs locaux concernant la dynamique, les équipements et les activités de tourisme à Locmaria		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>L'action consiste à réaliser un état des lieux et un diagnostic de l'activité touristique à Locmaria afin de dégager des enseignements pour l'orientation des actions de développement touristiques futures.</p> <p>L'orientation choisie dans le cadre de l'Agenda 21 est la promotion de l'écotourisme et plus globalement du tourisme durable, mais un plan d'actions sur le long terme ne peut être pertinent que s'il est basé sur une étude concrète de départ.</p> <p>Il est envisagé de faire appel à un groupe d'étudiants en BTS tourisme d'un établissement breton, qui pourra réaliser une telle étude au cours d'un séjour hebdomadaire, en lien avec la municipalité, l'office de tourisme et la CCBI. L'étude devra en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un bilan des activités et des équipements touristiques existants de la commune, - réaliser une enquête auprès de touristes et des acteurs locaux pour connaître les points forts et les points faibles du tourisme à Locmaria, - dégager des pistes concrètes d'action futures pour un tourisme durable. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Bénéficier d'un rapport d'étude contenant des repères et des éléments concrets permettant d'orienter les actions futures en matière de développement touristique à Locmaria		
Public visé	Populations touristiques et professionnels du tourisme de Locmaria, élus et associations locales		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Office du tourisme, étudiants et établissement d'enseignement (à déterminer), CCBI		
Coût et origine des financements	Participation à l'hébergement et au transport des étudiants	Commune de Locmaria, CCBI	
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Bulletin communal Bleu Manière Vert, sites internet de la mairie, restitution orale de l'étude. Office du tourisme, CCBI, CPIE, Comité Départemental du Tourisme.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Production d'un rapport d'étude.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Etablissements préparant aux BTS du tourisme en Bretagne : http://www.fftst.org/pdf/formations/BTSBretagne.pdf		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi- économie	Intitulé de l'action : Réaliser le projet de circuits de découverte « Escales rurales et iodées à Locmaria ».	Fiche action N°1.7
-------------------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en oeuvre et suivi)	Association « C'est toute une histoire »		
Objectif(s) à atteindre	Faire découvrir le patrimoine de Locmaria dans un souci de développement local et durable		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en oeuvre - déroulement - moyens mis en oeuvre	<p>Il s'agit de développer une offre de tourisme durable, intégré, simple, calme, de découverte...</p> <p>Sur la base d'une étude de 2011 de Karel Primard, stagiaire à l'Office du tourisme, il s'agit de valoriser, dans une optique éco-touristique, la commune de Locmaria par la mise en place de circuits de découverte, et d'animations sur ces circuits. Plus précisément, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défricher, viabiliser et mettre en valeur plusieurs chemins et itinéraires sur la commune - mettre en valeur plusieurs éléments de patrimoine (culturel, naturel, bâti) - développer un programme d'animations, sorties, balades basées notamment sur le conte - organiser régulièrement des sorties de groupes en vélo, les « vélorutions » - développer des séances de cinéma en plein air - faire vivre la mémoire des maisons de Locmaria - faire participer le plus grand nombre, dans un objectif de cohésion sociale et de lien intergénérationnel. - communiquer sur cette offre écotouristique. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	<p>Une valorisation générale du patrimoine de la commune en faisant y participer ses habitants</p> <p>Le développement de moyens de découverte écotouristiques de la commune.</p>		
Public visé	Bellilois, résidents secondaires et populations touristiques		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, CPIE de Belle-Ile-en-Mer, associations de Locmaria,		
Coût et origine des financements	L'action se base majoritairement sur le bénévolat	Particuliers en direct, collectivités	
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Bulletin communal Bleu Manière Vert, sites internet de C'est toute une histoire, de la mairie, de l'office du tourisme, du CPIE.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation et impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Taux de fréquentation des activités proposées Emergence de nouvelles activités écotouristiques
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<p>- Brochure « Escales rurales et iodées » : http://www.belle-ile.com/espace/fichier/karel/745_brochure_escale_rurale_locmaria.pdf</p> <p>- Portail des vélorutions en France : http://velorution.org</p>		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°2 : Habitat- urbanisme	Intitulé de l'action : Etablir un recensement permanent des maisons écologiques bellilloises pour capitaliser, analyser et diffuser les expériences	Fiche action N°2.1
-------------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile-en-Mer		
Objectif(s) à atteindre	Diffuser largement les retours d'expériences de propriétaires de maisons écologiques afin de dynamiser les démarches d'habitat durable à Belle-Ile		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>L'action consistera à</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer, par plusieurs moyens de communication (presse, sites internet, forum électronique de Belle-Ile...), un appel aux propriétaires de maisons écologiques en vue d'une communication des caractéristiques de leur habitation auprès de la population locale - créer un répertoire de ces habitations, indiquant l'histoire du projet, la démarche générale, la technique constructive, les matériaux, un bilan des points positifs et des difficultés rencontrées dans le projet - organiser des visites régulières (porte ouvertes) de ces maisons, à cadence trimestrielle - mettre en lien les porteurs de projet avec les propriétaires répertoriés - réaliser des fiches techniques simples sur les habitations répertoriées. - associer, en particulier au cours des visites, les artisans et les installateurs ayant participé aux projets. <p>Cette action prend toute sa place dans la dynamique de préfiguration d'un centre de ressources sur l'habitat durable animé par le CPIE et souhaité par la municipalité de Le Palais.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Diffusion et impulsion de bonnes pratiques en matière d'habitat durable à Locmaria et à Belle-Ile		
Public visé	Bellillois et résidents secondaires, élus locaux		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Propriétaires de maisons écologiques, collectivités bellilloises, professionnels du bâtiment bellillois, acteurs locaux et citoyens.		
Coût et origine des financements	Nul		
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Presse, sites internet, campagnes d'affichage, forum électronique de Belle-Ile, éventuelle conception d'une exposition présentant les différentes maisons écologiques existantes.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation et impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Mise en œuvre de la banque de données, nouvelles maisons écologiques construites
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Site du Cluster Habitat durable du Conseil Général : http://www.habitat-durable.morbihan.fr Association de promotion de l'habitat écologique en Bretagne : http://empreinte.asso.fr/		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°2 : Habitat-urbanisme	Intitulé de l'action : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et habitat durable	Fiche action N°2.2
-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité de Locmaria		
Objectif(s) à atteindre	Elaborer un PLU de façon concertée, privilégiant les démarches abouties en matière d'urbanisme et d'habitat durable		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 amène à la révision des POS par l'élaboration de plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces derniers ont pour fonction d'établir et d'assurer le suivi d'un projet d'aménagement respectant les principes du développement durable. Le PLU est de plus soumis à la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2. Le conseil municipal a pris sa délibération de lancement d'élaboration du PLU le 22 novembre 2011. L'action consistera, au sein du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à travailler des plans d'ensemble pour nourrir les Orientations d'Aménagement et de Programmation. - à favoriser les démarches d'éco-construction, d'éco-rénovation, de bioclimatisme et de performance énergétique dans l'habitat, accessible socialement. - à faciliter les démarches d'auto-construction par la mise en relation des compétences des particuliers. - à autoriser certaines démarches expérimentales et innovantes répondant à ces objectifs. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	La production d'un Plan Local d'Urbanisme élaboré de façon concertée, permettant les démarches d'habitat durable, d'un point de vue écologique, économique et social.		
Public visé	Bellilois et résidents secondaires		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	CCBI, Cluster habitat durable du CG56, bureau d'études Cittanova, DDTM, CPIE, associations, acteurs locaux et citoyens de Locmaria, professionnels et urbanistes spécialisés dans l'habitat durable.		
Coût et origine des financements		Municipalité	
Degré de priorité	Lancement de l'élaboration du PLU en 2012 et production sur le moyen terme (2-5 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	2012 : site internet de la mairie, puis par les différents moyens de communication du territoire.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Ouverture effective des préconisations du PLU aux critères de l'habitat durable
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<p>Site de la mairie relatif au PLU : http://www.locmaria-belle-ile.com/actualites.html Site du gouvernement sur le PLU : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-Local-d-Urbanisme.html Site du Cluster Habitat durable du Conseil Général : http://www.habitat-durable.morbihan.fr Approche eco-habitat, réseau de professionnels bretons engagés : http://www.approche-ecohabitat.info</p>		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 2 Habitat-urbanisme	Intitulé de l'action : Elaborer collectivement un argumentaire expliquant les choix de la commune en matière d'évolution de l'application du Plan d'Occupation des Sols (POS)		Fiche action N°2.3
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité			
Objectif(s) à atteindre	Communiquer sur les choix communaux en matière d'évolution du Plan d'Occupation des Sols, dans l'attente de la production du Plan Local d'Urbanisme (PLU)			
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>Le conseil municipal de Locmaria a pris sa délibération de lancement d'élaboration du PLU le 22 novembre 2011. La production effective de ce dernier devrait intervenir fin 2014. Dans l'intervalle, et notamment en raison de l'application de la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, il sera nécessaire de faire évoluer le règlement du POS de la commune. Ainsi, il est important de communiquer largement les choix de l'équipe municipale concernant cette évolution du POS en attendant le PLU. Un argumentaire, associant dans son élaboration des acteurs locaux, permettra d'expliquer et de justifier les choix de développement des élus. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité de suivi de l'Agenda 21 pourra être sollicité - un appel aux volontaires locaux permettra de développer la concertation locale - une ou plusieurs réunions de travail permettront d'échanger sur les évolutions de court terme à apporter au POS - une liste de changements pourra être retenue et soumise au vote du conseil municipal. <p>Les travaux seront dirigés par la mairie. Le CPIE peut éventuellement intervenir dans l'animation de la démarche.</p>			
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Production d'un argumentaire rédigé.			
Public visé	Particuliers de la commune de Locmaria, acteurs locaux, CCBI, services de l'état			
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Citoyens et acteurs locaux, bureau d'études Cittanova, service SECPLU de la CCBI			
Coût et origine des financements	Nul ou réduit	Municipalité		
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)			
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication de la mairie, du CPIE			
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation de l'argumentaire	Critères et indicateurs d'évaluation :	Production d'un argumentaire et de moyens de communication	
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Site de la mairie relatif au PLU : http://www.locmaria-belle-ile.com/actualites.html Site du gouvernement sur le PLU : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-Local-d-Urbanisme.html			

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 2 Habitat-urbanisme	Intitulé de l'action : Développer la sensibilisation sur l'habitat durable	Fiche action N°2.4
-------------------------------------------	----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Accroître les connaissances, la sensibilisation des acteurs locaux (particuliers, entreprises et associations) sur les différentes composantes de l'habitat durable.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La sensibilisation tient une place prépondérante dans l'impulsion d'une dynamique d'habitat durable sur la commune. Pour ce faire, l'ensemble des publics doit être concerné. Les thématiques plus précisément traitées seront l'éco-conception, l'éco-construction (matériaux/techniques/démarches), le bioclimatisme, l'éco-rénovation, l'habitat groupé, l'habitat social, l'urbanisme durable, la performance thermique, l'intégration paysagère, la densification de l'habitat.</p> <p>Les actions envisagées sont donc les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer les habitants sur l'éco-habitat : expositions, conférences, diffusion de brochures - communication sur les formations possibles pour les professionnels locaux du bâtiment - en matière d'auto construction, une base de données simple peut être créée afin de recenser et communiquer les compétences disponibles afin de favoriser l'entraide - organisation d'un forum sur l'éco-habitat - énergie : les démarches de type Negawatt seront promues au cours des activités de sensibilisation - des supports de sensibilisation pourront être mis à disposition au sein de la mairie, de l'école, de l'Agence Postale, aux sièges des associations - visite de maisons écologiques bellilloises (lien avec l'action 2.1) - développement de façon générale des modes de communication entre la population et les élus - accompagnement de certains projets par des aides communales voir intercommunales. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Engagements des acteurs locaux dans des démarches de construction et de rénovation selon les principes de l'habitat durable.		
Public visé	Particuliers, associations, élus, entreprises, commerces de la commune de Locmaria.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Municipalité, REEB, réseaux Approche éco-habitat, Empreinte et ECORCE		
Coût et origine des financements	Nul ou réduit	Municipalité	
Degré de priorité	Début à court terme (1-2 ans) pour une action sur le long terme.		
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication du CPIE, de la mairie, des associations locales.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Taux de fréquentation des activités de sensibilisation Nombre de projets de maisons écologiques annuelles.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<p>Site de l'association Empreinte : http://empreinte.asso.fr/ecohabitat Site du CPIE : www.belle-ile-nature.com Site du Cluster Habitat durable du Conseil Général : http://www.habitat-durable.morbihan.fr Outil pédagogique « la Boîte à Bâtir » : www.laboiteabatir.org Guide simplifié de l'éco-habitat : http://www.cctd.eu/Media/Files/Etudes-methodologies-PDF/eco_habitat-CdM35 Association Négawatt : http://www.negawatt.org/</p>		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 2 Habitat-urbanisme	Intitulé de l'action : Créer un groupement de commande de bois	Fiche action N°2.5
-------------------------------------------	----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Odile Pasqualon		
Objectif(s) à atteindre	Faciliter l'approvisionnement de foyers de la commune en bois de chauffage, d'un point de vue économique et logistique		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	L'action consistera à : - créer un collectif d'habitants de Locmaria intéressés pour commander de façon groupée du bois de chauffage, - se rapprocher de fournisseurs et étudier leurs conditions de vente, - étudier les conditions logistiques et financières du transport du bois, - définir, en fonction, une filière et son fonctionnement, - attribuer des rôles à différents membres du groupement pour son fonctionnement, - réaliser les premières commandes.		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Mise en place effective et pérenne d'un groupement autorisant des approvisionnements en bois de chauffage à coût raisonné.		
Public visé	Particuliers de la commune de Locmaria		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Professionnels de la filière bois, municipalité, transporteurs, CPIE.		
Coût et origine des financements	A définir en fonction de la filière et du transporteur	Particuliers	
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication de la mairie, du CPIE		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Mise en place effective du groupement de commande
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Site portail des fournisseurs de bois de chauffage en France : http://www.bois-de-chauffage.net/ Exemples de groupements : https://sites.google.com/site/pelletseure/home		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°2 : Habitat- urbanisme	Intitulé de l'action : Habitat: assurer une veille réglementaire concernant les équipements environnementaux.	Fiche action N°2.6
-------------------------------------------	---------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Bénéficiaire d'une fonction ressource, régulièrement mise à jour, sur l'évolution de la réglementation environnementale dans le domaine de l'habitat		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La réglementation environnementale évolue de façon constante. L'intérêt est de faire bénéficier la municipalité et ses administrés de données réglementaires régulièrement mises à jour afin que les démarches et projets locaux en matière d'habitat et d'urbanisme soient cadrés d'après la législation et le mois possible selon la juris-prudence.</p> <p>L'action consistera alors à mettre en place une veille</p> <ul style="list-style-type: none"> - via les réseaux professionnels et juridiques de la construction - via la documentation technique du CSTB - par tout réseau permettant une mise à jour régulière des données. <p>Le CPIE, dans le cadre de la structuration de sa fonction ressource en eco-habitat sur le territoire de Belle-Ile, pourra participer activement à ce travail.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Mise en œuvre d'un dispositif de veille permanent		
Public visé	Collectivité, population, acteurs locaux		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	DDTM, Ministère de l'écologie, CCBI, CPIE, réseaux professionnels du bâtiment, CSTB.		
Coût et origine des financements	Nul		
Degré de priorité	Début à court terme, dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation	Communication vers le territoire via : presse, conseil municipal, bulletin municipal, bulletin Bleu Manière Vert, affichage.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Mise en place du système de veille
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<p>« Plan bâtiment Grenelle » ayant pour objectif la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les secteurs du bâtiment : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-batiment,13149.html</p> <p>Veille environnementale du CNIDEP : http://www.cnidep.com/veille_environnementale.html</p> <p>Site portail sur la réglementation environnementale : http://www.reglementation-environnement.com</p>		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 3 Eau-déchets	Intitulé de l'action : Mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention sur l'eau et les déchets	Fiche action N°3.1
-------------------------------------------	----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Accroître les connaissances, la sensibilisation des acteurs locaux (particuliers, entreprises et associations) sur les différentes composantes de l'habitat durable. Développer les comportements éco-citoyens.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La première voie d'action en matière de gestion de l'eau et des déchets consiste à sensibiliser les populations et acteurs locaux afin qu'ils deviennent réactifs face aux enjeux de la gestion de ces flux sur le territoire insulaire, et à l'échelle plus globale de la planète.</p> <p>Les actions de sensibilisation envisagées privilégieront un raisonnement « à l'amont », basé sur la prévention de la consommation d'eau et de la production de déchets, avant la gestion la plus environnementale possible de leur traitement.</p> <p>Les thématiques retenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets : réduction de la production, réutilisation, tri, recyclage - économies d'eau - gestion écologique de l'eau - préservation de la qualité de l'eau. <p>Les actions prévues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des différents publics aux différentes dimensions de la gestion des déchets : diffusion de supports de sensibilisation à la mairie, à la poste, à l'école (flyers, expositions,...) - sensibiliser les estivants : diffusion de supports dans les campings, au gîte de Lannivrec, chez les hébergeurs - mise en place de programme d'économies avec les associations et l'école communale - organisation de visites de la déchetterie, de la station de traitement de l'eau, et de maisons ayant des équipements économes - sensibilisation des entreprises à la gestion durable des déchets inertes et les cartons. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Développement des comportements eco-citoyens. Baisse des quantités de déchets produits, baisse des quantités d'eau consommées, niveaux de qualité des eaux élevés.		
Public visé	Particuliers, touristes, associations, entreprises.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Municipalité, CCBI, Eau du Morbihan, ADEME, REEB, Eau Vivante.		
Coût et origine des financements	Réduit	Municipalité	
Degré de priorité	Début à court terme (1-2 ans) pour une action sur le long terme.		
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication du CPIE, de la mairie, des associations locales.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation et impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Fréquentation des activités de sensibilisation

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 3 Eau-déchets	Intitulé de l'action : Promouvoir les équipements économes et de gestion environnementale de l'eau au sein des constructions	Fiche action N°3.2
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		Site du CPIE : www.belle-ile-nature.com . Outils pédagogiques à disposition : malles « Rouletaboule » et « Gaspido » Espace « écocitoyens » du site de l'ADEME : http://ecocitoyens.ademe.fr/ Outils de l'Agence de l'eau : http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/outils_com/sensibiliser Eau du Morbihan ; www.eaudumorbihan.fr Espaces déchets et assainissement du site de la CCBI : http://www.ccbi.fr/ Association Eau Vivante : http://eauvivante.net/	

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité et CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Préserver la qualité de l'eau et diminuer les volumes d'eau consommés au sein des habitations et autres bâtiments sur le territoire		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>Les équipements concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie au sein de l'habitation, - réducteurs de débits et réducteurs de pression, - vannes thermostatiques, - système d'assainissement individuel par phytoépuration, - toilettes sèches, - système de récupération de l'eau des douches, - techniques de gestion écologique du jardin. <p>L'action consistera à</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser des supports d'information sur les gestes et équipements d'économie d'eau et de préservation de la qualité de l'eau au sein des habitations : diffusion à la mairie, à l'agence postale, à l'école, remise d'informations lors de l'obtention d'un permis de travaux ou de construire, - promouvoir ces équipements lors de l'accueil de nouveaux habitants sur la commune, - inclure dans le futur PLU un certain nombre de recommandations et d'obligations concernant ces équipements. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Installations effectives d'équipements hydro-économes et réduction des consommations moyennes en eau.		
Public visé	Particuliers et entreprises		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	CCBI, Eau du Morbihan.		
Coût et origine des financements	Réduit	Municipalité	
Degré de priorité	Début à court terme (1-2 ans) pour une action sur le long terme.		
Moyens de communication et de valorisation	Différents moyens de communication de la mairie et du CPIE. Relations directes avec les particuliers et les entreprises.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Evolution des consommations d'eau par habitation sur la commune

Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...

Site du CPIE : www.belle-ile-nature.com. Malle pédagogique à disposition : « Gaspido »
Eau du Morbihan ; www.eaudumorbihan.fr
Association Eau Vivante : <http://eauvivante.net/>

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 3 Eau et déchets	Intitulé de l'action : Développer le recyclage des déchets verts, en particulier développer le broyage collectif des végétaux	Fiche action N° 3.3
-------------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Développer la gestion éco-responsable des déchets verts sur la commune, diminuer les volumes envoyés en déchetterie, valoriser les déchets verts au sein des jardins particuliers		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>L'action se basera sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition à la population d'un broyeur de végétaux, selon un chantier mobile, permettant aux particuliers d'obtenir du broyat de végétaux à partir de leurs rémanents ligneux, - la mise en place d'un règlement d'utilisation du service, - la sensibilisation et la promotion locale sur l'intérêt du broyage de végétaux, à des fins de limitation des volumes de déchets verts emmenés en déchetterie et de valorisation écologique des déchets végétaux des particuliers (paillage, compostage...). L'accent sera bien entendu mis sur les intérêts du broyage collectif : entraide, diminution des coûts... <p>Il pourra être étudié, au sein du nouveau lotissement de Lannivrec, et dans l'optique écologique de ce quartier, de mettre en œuvre régulièrement des journées de broyage, en parallèle de la mise en place d'un composteur collectif.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Développement d'une dynamique de gestion collective du broyage de déchets verts à Locmaria		
Public visé	Population locale et touristique, entreprises.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	CPIE, particuliers, entreprises.		
Coût et origine des financements	Acquisition d'un broyeur : 1000 à 2000 € Coût des prestations de broyage à déterminer	Municipalité	
Degré de priorité	Dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation	Moyen terme (2-5 ans)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre de journées de broyage collectif, volume de déchets verts traités
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de broyage collectif de végétaux par l'association « L'Atelier citoyen » : http://www.atelier-citoyen.fr/categorie-10657270.html - Expérience du Rheu : http://www.lerheu.fr/site/menu_du_haut/environnement/valorisation_des_dechets/valorisation_des_dechets - Bilan des opérations de broyage mises en place par les collectivités pour le compostage domestique (étude ADEME) : http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/Bilan_operation_broyage.pdf.pdf 		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 1 Emploi-économie	Intitulé de l'action : travailler et expérimenter avec les services de l'état et les organismes de gestion de l'eau pour faire avancer la réglementation en matière de récupération d'eau, d'assainissement alternatif, de gestion douce de l'eau.	Fiche action N°3.4
----------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Expérimenter de façon cadrée et multi partenariale sur les moyens alternatifs de gérer l'eau.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>En matière de techniques et d'équipements de gestion de l'eau domestique (distribution, utilisation, traitement) Il existe parfois certains décalages entre la réglementation en vigueur et les attentes des particuliers. Par exemple : les techniques de gestion dite « douce » de l'eau à la maison comme la phyto-épuration connaissent, grâce à leur intérêt écologique et économique, un succès grandissant, mais ne sont pas autorisées en tant que telles par les services sanitaires du Morbihan.</p> <p>Afin d'éviter tout développement d'installations non réglementaires de façon non cadrée sur la commune, l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conclure un principe de partenariat entre les porteurs de projets d'installations alternatives, mairie et état, à des fins d'expérimentation - rendre lisible tout projet d'installation et d'équipement alternatif en communiquant sur les objectifs et caractéristiques du projet - mettre au point un dispositif de suivi de l'installation se basant notamment sur des relevés de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau, ainsi que sur des critères économiques et logistiques. - analyser els résultats recueillis et en déduire des recommandations pour les installations futures. <p>Les équipements, systèmes et installations concernées pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - phyto-épuration des eaux grises - toilettes sèches - récupération des eaux de pluie et réutilisations diverses - potabilisation de l'eau de pluie domestique 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	La production de références locales concernant les systèmes dits « alternatifs » de gestion de l'eau domestique.		
Public visé	Propriétaires d'habitations (construction et rénovation).		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Eau du Morbihan, CCBI, SAUR, Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, CPIE, Eau Vivante.		
Coût et origine des financements	A définir en fonction des projets	Porteurs de projets de construction/de rénovation	
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication de la mairie, du CPIE,		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Mise en œuvre du dispositif expérimental
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Réglementation actuelle sur la récupération de l'eau de pluie : http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-recuperation-de-l-eau-de-pluie.html Eau du Morbihan ; www.eaudumorbihan.fr CPIE : www.belle-ile-nature.com Association Eau Vivante : http://eauvivante.net/		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 3 Eau-déchets	Intitulé de l'action : Développer une charte de bonnes pratiques « eau/déchets » pour les entreprises et les associations.	Fiche action N°3.5
---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Développer les éco-gestes et les équipements de gestion responsable de l'eau et des déchets au sein des entreprises et des associations de Locmaria.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	L'action consistera à : - solliciter l'appui du comité de suivi de l'Agenda 21 pour organiser le travail d'élaboration de la charte, - mobiliser les associations et entreprises de Locmaria volontaires pour participer à l'élaboration de la charte, - organiser une réunion de présentation destinée à débiter l'élaboration de la charte par le recueil d'éléments jugés prioritaires par les acteurs en matière de gestion de l'eau et des déchets, - rédiger la charte par le CPIE en fonction de ces éléments, - communiquer de façon large sur la charte et inciter à la signer, - valoriser les structures signataires (création d'un éventuel logo ou macaron).		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Production d'une charte de bonnes pratiques, obtention de signataires à la charte.		
Public visé	Particuliers et entreprises		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Municipalité, CCBI.		
Coût et origine des financements	Nul		
Degré de priorité	Court terme (1-2 ans).		
Moyens de communication et de valorisation	Presse, courrier aux entreprises et aux associations, réunion de présentation. Différents moyens de communication de la mairie et du CPIE.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre de structures signataires de la charte
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Exemple de charte : http://www.vendee-eau.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-71.html		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité et cohésion sociale	Intitulé de l'action : Valoriser la richesse des associations de la commune et développer la communication sur les activités qu'elles proposent.	Fiche action N°4.1
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Associations de Locmaria, municipalité.		
Objectif(s) à atteindre	Développer la connaissance sur les activités et actualités des associations de la commune.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	L'action portée d'abord par les associations, et également par la municipalité, consistera à : - assurer, par les associations, une communication régulière de leurs activités et actualités vers l'office du tourisme, la CCBI, le forum électronique de Belle-Ile, la presse. - communiquer au service jeunesse et vie associative de la CCBI régulièrement les activités des associations - représenter les associations au forum annuel intercommunal des associations. - communiquer sur les associations existantes au sein du développement du programme « Escales rurales et iodées à Locmaria ».		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Une meilleure connaissance des associations par la population locale et touristique, Une mise en valeur des activités associatives, Une interconnaissance entre associations.		
Public visé	Associations de Locmaria		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Ensemble des associations, Mairie de Locmaria, CCBI, Office du tourisme, partenaires sectoriels.		
Coût et origine des financements	Nul ou réduit		
Degré de priorité	Dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation	Sites internet, affichage, presse, forum électronique de Belle-Ile, calendrier des fêtes, forum des associations, réseaux touristiques, bulletin Bleu manière Vert, conseil municipal.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Evolution du nombre des adhérents, fréquentation des activités.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Associations de Locmaria : http://www.locmaria-belle-ile.com/act_associations.html		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité - cohésion sociale	Intitulé de l'action : Pérenniser l'événement « Un jour à Locmaria », en appuyant son port sur une association de la municipalité et des forces vives associatives de la commune	Fiche action N°4.2
-------------------------------------------	--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Association des artisans d'art		
Objectif(s) à atteindre	Proposer chaque année à Locmaria un évènement original valorisant les savoir-faire insulaires. Développer la cohésion sociale à Locmaria par le co-portage de l'événement entre associations et par les rencontres organisées par les exposants pour les visiteurs.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>« Un Jour à Locmaria » est une manifestation grand public intéressant toute personne souhaitant vivre, respirer, partager, consommer dans un état d'esprit de promotion des savoir-faire bellilois. Créé par l'association des Artisans d'Art de Belle-Ile en 2011, cet événement unique présente tous les bellilois qui entreprises, artisans, artistes, auteurs...ont un savoir-faire particulier, dans des domaines de vie habituelle, alimentation, mode, édition, spectacle, tourisme, métiers d'art, bien-être, etc. A titre d'exemple, les activités prévues pour l'édition 2012 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de cinq salons : livre, bien-être et nature, producteurs, art, passions et collections, - organisations de sorties nature, représentations de théâtre, - vélorution : balade en vélo sur la commune - repas du terroir dans les restaurants de la commune, - cinéma en plein air, - concerts live... 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Reproduction de l'évènement chaque année, sur le long terme. Organisation chaque année de nouvelles animations au sein de l'évènement. Impulsion de nouvelles activités/animations sur le territoire, au-delà de l'évènement.		
Public visé	Population locale, touristes, mairie, acteurs locaux		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, associations de Locmaria, Office du tourisme, CPIE.		
Coût et origine des financements	Frais logistique supportés par la municipalité : environ 1500 €. 2 agents municipaux sont mis à disposition de la manifestation pendant 3 jours. La manifestation permet de dégager un bénéfice partagé à part égales entre les associations : Association des Artisans d'Art, Comité des Fêtes, Comité de jumelage, Amicale laïque.		
Degré de priorité	Action débutée en 2011 et vouée à se reproduire sur le long terme.		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication de détours de mains, du comité des fêtes, de l'office du tourisme, de la mairie, presse, affichage, diffusion par E-mails, invitations officielles		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre de visiteurs, nouvelles activités créées
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Maison des métiers d'art : atelier « Détours de mains » : http://www.belle-ile.com/tourisme/arts-et-artisanats/detours-de-mains/afficherFicheDetail,1,,,.php?idCategorie=24&idFiche=159456&pageX=3 Présentation de l'édition 2012 : http://www.locmaria-belle-ile.com/pdf/unjournalocmaria.pdf		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité et cohésion sociale	Intitulé de l'action : Faire une enquête de territoire à Locmaria sur les facteurs d'animation locale à développer.	Fiche action N°4.3
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	CPIE de Belle-Ile		
Objectif(s) à atteindre	Connaître les facteurs, besoins, attente, en matière d'animation socio-culturelle à Locmaria		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>La commune de Locmaria bénéficie de différentes activités, événementiels et formules d'animation locale. La municipalité et plusieurs associations y contribuent pleinement. Ces dernières années, de nouveaux facteurs ont contribué à dynamiser cette animation : restructuration et relance du Comité des fêtes, création de 'l'évènement « Un jour à Locmaria », création de l'association « c'est toute une histoire' ». cependant, il est important sur le long terme d'assurer un effort permanent sur l'offre d'animation, sous différentes formes, à proposer sur un territoire. Aussi l'action vis à réaliser une étude prospective qui permette de mieux connaître les attentes, les possibilités d'animation future à développer. Sont concernés ici l'animation à l'année, orientée vers les bellilois, que l'animation saisonnière visant également les touristes.</p> <p>Il s'agira en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire un état des lieux des animations existantes - d'établir un diagnostic des points forts et des points faibles de l'animation existante : enquêtes, interviews, entretiens avec la population, les touristes, les élus, les associations - de se nourrir des échanges de la réunion annuelle des associations pour définir les choix à opérer - à produire un rapport simple détaillant des propositions d'actions tenant compte du diagnostic. 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Production d'un rapport d'étude		
Public visé	Population locale et touristique		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, associations locales, population, office du tourisme.		
Coût et origine des financements	Nul	CPIE, fonctionnement interne	
Degré de priorité	Moyen terme (2-5 ans)		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication du CPIE, de la mairie, des associations locales, presse, réunion annuelle des associations.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Production d'un rapport d'étude
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Associations de Locmaria : http://www.locmaria-belle-ile.com/act_associations.html Documents saisonniers de l'office du tourisme présentant les animations sur le territoire.		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité et cohésion sociale	Intitulé de l'action : Organiser chaque année une réunion des associations de Locmaria	Fiche action N°4.4
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Echanger entre associations de la commune, développer la connaissance réciproque des activités et projets Organiser en concertation l'offre annuelle d'animations et d'activités sur la commune Partager des projets communs pour la commune, établir des passerelles entre projets existants		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	Il s'agira d'organiser simplement une réunion annuelle où l'ensemble des associations de Locmaria ou ayant majoritairement leur action sur Locmaria seront invitées. La réunion permettra, au cours de l'hiver, de - faire le bilan des activités et projets réalisés au cours de l'année - mettre en relief des évolutions marquantes vécues au sein des associations (changement important du CA par exemple) - de soulever les besoins et les attentes de certaines associations, vis-à-vis des autres, du territoire, de la municipalité - de présenter les projets et activités prévus pour l'année à venir et d'évoquer éventuellement des pistes de nouveaux projets communs à plusieurs associations.		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Interconnaissances des activités et des projets entre les associations. Emergence de nouveaux projets communs.		
Public visé	Associations de Locmaria		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Associations de Locmaria, Service jeunesse et vie associative de la CCBI		
Coût et origine des financements	Nul		
Degré de priorité	Première édition à court terme (1-2 ans) et reconduction chaque année (hiver)		
Moyens de communication et de valorisation	Invitation par courrier à chaque association, établissement d'un compte-rendu.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Pertinence	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre d'associations présentes à la réunion. Nombre de projets communs créés.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Associations de Locmaria : http://www.locmaria-belle-ile.com/act_associations.html		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité et cohésion sociale	Intitulé de l'action : Organiser des temps réguliers de rencontre entre habitants afin de maximiser les contacts.	Fiche action N°4.5
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	Associations de Locmaria et municipalité		
Objectif(s) à atteindre	Développer la cohésion sociale entre les habitants de la commune. Développer les instants conviviaux.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>L'action privilégiera les évènements, animations diverses favorisant la rencontre et les échanges entre habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des animations traditionnelles de la commune (marché de Noël, concours de boules...), - réédition d'apéros villages (à l'image des apéros ayant eu lieu lors du diagnostic de territoire), - activités de l'association « C'est toute une histoire » (ateliers de cuisine belliloise, vélorutions, soirées veillées, balades contées...), - animations lors de « un Jeudi à Locmaria », - etc. <p>L'action vise également à impulser toute initiative individuelle de rencontre et d'échange (exemple : particulier décidant d'organiser un repas de village là où il n'y en avait pas).</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Un accroissement des échanges entre les habitants de la commune, entre les résidents principaux, secondaires et les touristes.		
Public visé	Population locale, résidents secondaires et touristes.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria, associations de la commune, particuliers.		
Coût et origine des financements	Réduit, à définir par type d'événement	Municipalités, associations, particuliers	
Degré de priorité	Dès 2012 puis dynamique sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication des associations et de la mairie, presse, affichage, diffusion électronique.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre de nouveaux moments d'échanges créés
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Associations de Locmaria : http://www.locmaria-belle-ile.com/act_associations.html Documents saisonniers de l'office du tourisme présentant les animations sur le territoire.		

Locmaria Agenda 21 externe	Axe N°: 4 Solidarité et cohésion sociale	Intitulé de l'action : Développer un Système d'Echange Local basé sur le troc à Locmaria.	Fiche action N°4.6
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)	A définir.		
Objectif(s) à atteindre	Développer les échanges non marchands sur le territoire Créer un nouveau mode de lien social au sein de la population.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre	<p>Un Système d'Echange Local, est un groupe de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services, et de savoirs. Association de fait ou association déclarée loi 1901, le SEL est composé d'adhérents qui proposent, selon le système du troc, un service ou un bien en échange d'un autre.</p> <p>Chaque SEL définit son propre fonctionnement mais très souvent, une mesure des échanges est utilisée : les échanges sont le plus souvent comptés en référence au temps passé.</p> <p>Ainsi l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer largement au sein de la population afin de mobiliser les personnes intéressées pour participer au SEL - organiser une assemblée générale constitutive au cours de laquelle un « conseil d'administration » ou « conseil d'animation » pourra être créé, - établir un règlement intérieur, des statuts, un fonctionnement précis et un système de mesure des échanges, - lancer le fonctionnement du SEL par rassemblement des offres des personnes intéressées. <p>Dans un premier temps, une simple plate-forme internet présentant les personnes, les services/biens proposés et ceux qui sont recherchés, pourra être mise en place.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Création d'un SEL géré par des bénévoles de Locmaria.		
Public visé	Population locale		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources	Mairie de Locmaria. CPIE, associations locales, réseau SELidaire		
Coût et origine des financements	Nul ou très réduit si simple plate-forme internet	Structure porteuse du SEL	
Degré de priorité	Long terme : 5 - 10 ans		
Moyens de communication et de valorisation	Moyens de communication des associations, de la mairie, du CPIE. Presse, affichage, forum de Belle-Ile		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)	Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Mise en place effective du SEL
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...	Généralités sur les SEL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d'%C3%A9change_local Réseau SEL'idaire : http://www.selidaire.org/spip/ Exemples de SEL : Sel de la Ria d'Étel : http://leseldelaria.rd-h.fr/ SEL du pays de Guigamp : http://seldupaysdeguigamp.blogspot.fr/#!/2011/01/catalogue-actuel.html		

Application, suivi et évaluation de l'Agenda 21

L'Agenda 21 étant un projet de territoire, son application, son suivi et son évaluation doivent s'opérer avec l'ensemble des acteurs du territoire.

1. Modalités d'application

Plusieurs parties interviennent dans l'application du présent Agenda 21 :

- la mairie coordonne son application globale. Elle porte certaines actions précises,
- le CPIE de Belle-Ile anime le début de l'application de l'Agenda 21, et porte certaines actions précises,
- des associations ou des entreprises de Locmaria portent certaines actions du programme,
- des particuliers portent certaines actions du programme,
- certaines actions se font en co-portage avec la Communauté de Communes.

2. Modalités de suivi

Un comité chargé du suivi de l'application de l'Agenda 21. Il est composé d'élus, d'associatifs, d'entreprises et de particuliers s'y étant inscrits volontairement. Il se réunit régulièrement afin de

- faire un point sur la démarche, ses avancées, les éventuels problèmes rencontrés
- échanger sur les actions en cours, les actions à réaliser
- valider certains points sur l'animation de la démarche
- prendre en connaissance et en compte certains éventuels effets ou événements inattendus
- faire le lien entre l'Agenda 21 et les autres territoires.

Il est animé, au lancement de l'application de l'Agenda 21, par le CPIE. Il se réunit à cadence régulière. Son démarrage à la rentrée scolaire 2012 permettra de co-construire une charte de fonctionnement.

A l'avenir, ce comité pourra se transformer en une autre forme d'entité chargée de faire vivre l'agenda 21 sur le long terme : commission extra-municipale, association...

3. Modalités d'évaluation

L'évaluation est un outil indispensable à toute démarche de développement durable. Elle permet de la faire évoluer positivement dans sa globalité ou pour chaque action mise en œuvre. Elle contribue à analyser la pertinence des engagements humains, techniques, partenariaux et financiers.

3.1 Pourquoi évaluer ?

L'évaluation est un processus très important, il permet d'atteindre de nombreux objectifs :

- s'assurer de la mise en œuvre effective de l'Agenda 21,
- mesurer l'écart entre objectifs initiaux et résultats obtenus, et en fonction corriger éventuellement la démarche et les actions,
- apprécier la progression des projets en fonction de critères de durabilité,
- apprécier les résultats des actions menées,
- consolider dans le temps l'organisation interne pour pérenniser la démarche,
- être efficace, et se rendre compte du chemin parcouru,
- éviter la routine et s'engager dans un processus d'amélioration continue,
- s'adapter à un contexte, innover,
- rendre des comptes,
- stimuler les dynamiques, mobiliser, impliquer,
- valoriser les actions réalisées, communiquer, diffuser les résultats de l'évaluation,

- vérifier le sens que l'on donne à la démarche, à notre action : se-ré-interroger en se rappelant les valeurs et les intentions de départ,
- développer la reconnaissance du territoire.

3.2 Que faut-il évaluer et comment ?

L'évaluation porte sur :

- la démarche générale de développement durable. Cela permet de démontrer que la démarche a des conséquences positives,
- l'avancée de l'application de l'Agenda 21
- l'impact sur les personnes : la progression, l'autonomie et l'appropriation,
- la capacité du territoire au changement,
- la manière de faire, la qualité du processus,
- le pilotage et le portage de la démarche, sa dimension participative...
- le respect des 5 principes du DD.

- chacune des actions prises individuellement : leurs résultats, leur efficacité et leur transversalité,

3.3 Qui va procéder à l'évaluation ?

Le comité de suivi est chargé de coordonner l'évaluation. Il sera chargé à son lancement de définir précisément les rôles de chacun dans le processus concret d'évaluation.

3.4 Comment va-t-on évaluer ?

L'évaluation sera basée sur l'utilisation :

- de grilles permettant une analyse multicritères de la démarche et des actions,
- d'entretiens, à échéances régulières, des différentes parties intervenantes,
- d'échanges en réunions plénières du comité de suivi.

La comparaison à certain nombre de référentiels pourra être éventuellement envisagée.

3.5 Quand va-t-on évaluer ?

Le comité de suivi se réunira à cadence régulière.

La démarche et autres éléments rattachés (qualité du pilotage, impact sur les personnes, capacité du territoire au changement...) pourront être évalués une fois par an.

Les actions individuelles seront évaluées à la fin de leur application puis annuellement.

Il est envisagé une évaluation conséquente de l'Agenda 21 global au second semestre de l'année 2014.

3.6 Que va-t-on faire de l'évaluation ?

Les résultats de l'évaluation permettront de corriger et d'affiner la démarche et les modalités d'application des actions. Le comité de suivi décidera de l'ampleur de la communication sur ces résultats.

Annexes

- délibération du Conseil Municipal pour le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 en 2008

- délibération du Conseil Municipal pour l'approbation de l'Agenda 21 en 2012

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 2 juin 2008

L'an deux mille huit, le deux juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria-Belle-Ile, s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire de Locmaria.

Nombre de Conseillers **ETAIENT PRESENTS:**
En exercice : 15 Mesdames Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Stéphanie
De présents : 15 MAHEO, Lina LE DOUX, Rozenn MAHEVO, Laurence NUNNEY,
Rose-Marie LOREC, Messieurs Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY,
Alain THOMAS, Bernard GIARD, Jean-Yves LECLECH, Patrick
De votants : 15 MONTAGNER, Yves MAHEO,

Date de convocation : **SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Lina LE DOUX
22 mai 2008

Date d'affichage et de publication : **ETAIT INVITE :** Monsieur Julien FROGER, chargé des espaces
6 juin 2008 naturels à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer.

19. ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 :
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

Les élus prennent la décision, conformément à ce qui était prévu, de s'engager en faveur du Développement Durable sur la base des enjeux définis lors du sommet de la Terre à Rio en 1992..

Pour ce faire, la commune va établir un cahier des charges afin de pouvoir établir une mise en concurrence d'organismes susceptibles d'aider la collectivité.

Le Maire est autorisé à mettre en oeuvre la démarche.

Fait et délibéré à Locmaria, le 2 juin 2008,



Pour le Maire,
L'Adjointe,
C. GUILLOTTE
Jean-Yves BANNET

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

du 14 juin 2012

L'an deux mille douze, le quatorze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	06 juin 2012
Nombre de conseillers présents :	10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	13	publication :	18 juin 2012

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Lina LE DOUX, Alexandre HEMERY, Patrick MONTAGNER, Yves MAHEO, Jean-Yves LECLECH, Alain THOMAS,
Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Gilles TANGUY a remis pouvoir à Jean-Yves BANNET, Laurence NUNNEY a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Rozenn MAHEVO à Véronique BERTHO
Etaient absents : Bernard GIARD et Stéphanie MAHEO
Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

1. Validation des propositions du programme d'actions relatif à l'Agenda 21 mis en place par la commune

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité des voix (1 Abstention – 12 Pour) décide de valider l'ensemble des propositions de programme d'actions, avalisé par le Comité de Pilotage réuni le 22 mai 2012 et présenté en réunion de travail aux conseillers municipaux le 4 juin 2012.

Les propositions se décomposent en quatre axes :

Axe n°1 : Economie et Emploi

Principes d'actions :

- Coordonner dans le temps les actions de cet axe avec celles du service (SISE ex BRISE) à la CCBI.
- Orienter les jeunes vers les filières qui emploient et favoriser les stages pour les jeunes en formation
- Favoriser les postes à temps plein à l'année

Axe n°2 : Habitat et Urbanisme

Principes d'actions :

- Lutter contre la flambée des prix du marché de l'immobilier à Belle-Ile afin que les jeunes puissent accéder à la propriété
- Ancrer la dynamique d'urbanisme et d'habitat durable de l'Agenda 21 dans le temps sans la rendre dépendante des futurs changements d'équipes d'élus communaux
- Entretien d'un lien permanent entre Agenda 21 et PLU
- Assurer une coordination avec le volet spécial îles du SCOT et avec le SCOT débutant son élaboration en 2012
- Communiquer davantage entre la population belliloise et les élus sur les questions d'habitat.

Axe n°3 : Déchets et Eau

Principes d'actions :

- Soutenir les initiatives des différents acteurs du territoire en matière de gestion durable de l'eau et des déchets, porteuses de sens et des valeurs de l'Agenda 21
- Bien articuler les actions eau/déchets de l'Agenda 21 avec l'échelon intercommunal et départemental.

Axe n°4 : Solidarité et Cohésion sociale

Principes d'actions :

- Favoriser l'écoute, l'entraide, l'échange, le bénévolat, entre tous, entre générations et entre territoires
- Donner leur place à toutes les générations, aux néo bellilois comme aux bellilois de souche, aux résidents permanents comme secondaires
- Assurer un lien permanent entre la dynamique communale d'Agenda 21 de Locmaria et l'échelon intercommunal

Il est à noter que les principes d'actions des quatre axes sont tous accompagnés d'actions concrètes disponibles sur fiches en mairie ou sur le site de la commune. Le Maire salue le travail de toutes les personnes qui ont mené cette démarche, participé aux ateliers et à la mise en œuvre de tout ce programme validé.

Cette étape de validation du programme d'actions étant réalisée, le conseil municipal autorise le maire à poursuivre la démarche de mise en œuvre de l'agenda 21 communal en collaboration avec le C.P.I.E.

Il est précisé qu'une projection du film « Plastic Planet », de Werner Boote aura lieu le lundi 18 juin 2012 à 20 heures 30 au cinéma REX de Le Palais suivi d'un ciné-débat, en lien avec l'agenda 21 de Locmaria, le cinéma Rex et le CPIE. Il est proposé de venir échanger sur nos modes de consommation et leurs impacts sur l'environnement.

Fait et délibéré à Locmaria,

Le 14 juin 2012,

Le Maire,

Jean-Yves BANNET

Télétransmise en Sous-Préfecture de Lorient

le 18 juin 2012 - FAST n° 0422012 -

Rendue exécutoire le 18 juin 2012



Pour le Maire,
L'Adjointe,
V. BERTHO